

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00395

Numéro SIREN : 517 522 900

Nom ou dénomination : SARL A.MARION - LHERMELIN

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt 2454

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

RECEPISSE DE DEPOT

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - www.infogreffe.fr
audience@greffe-tc-laval.fr / rsc@greffe-tc-laval.fr

SARL A.MARION - LHERMELIN

rue des Bordagers
Zone Artisanale
53810 Changé

V/REF :

N/REF : 2009 B 395 / 2018-B-2454

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 26/06/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2017.

Concernant la société

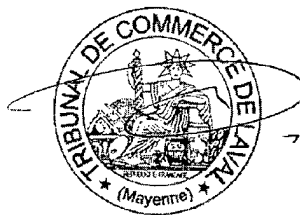
SARL A.MARION - LHERMELIN
Société à responsabilité limitée
rue des Bordagers
Zone Artisanale
53810 Changé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2454 le 28/06/2018

R.C.S. LAVAL 517 522 900 (2009 B 395)

Fait à LAVAL le 28/06/2018,

Le Greffier



SARL A. MARION - LHERMELIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale - Rue des Bordagers
53810 CHANGE
RCS LAVAL 517.522.900

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU VENDREDI 30 MARS 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
OUVERT LE 1^{ER} OCTOBRE 2016 ET CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017 (12 MOIS)

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à SOIXANTE CINQ MILLE QUATRE VINGT DOUZE EUROS (65 092 euros) qui recevrait l'affectation suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur créateur	27 516,08 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice	65 092,27 €
- Total à affecter	92 608,35 €

Affectation

- A titre de dividendes soit	60 000,00 €
soit un dividende d'un montant de 75 € par part mis en paiement au siège social à compter du 1 ^{er} avril 2018 et qui n'est pas éligible à la réfaction et aux prélèvements sociaux, prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts, l'associée unique étant une société soumise à l'impôt sur les sociétés.	
- Aux « Autres Réserves »	25 000,00 €
<i>Qui s'élèvent à 305 466,17 € et se trouvent portées à 330 466,17 €</i>	
- Au compte « Report à Nouveau »	7 608,35 €
- Total affecté	92 608,35 €

Rappel des dividendes distribués

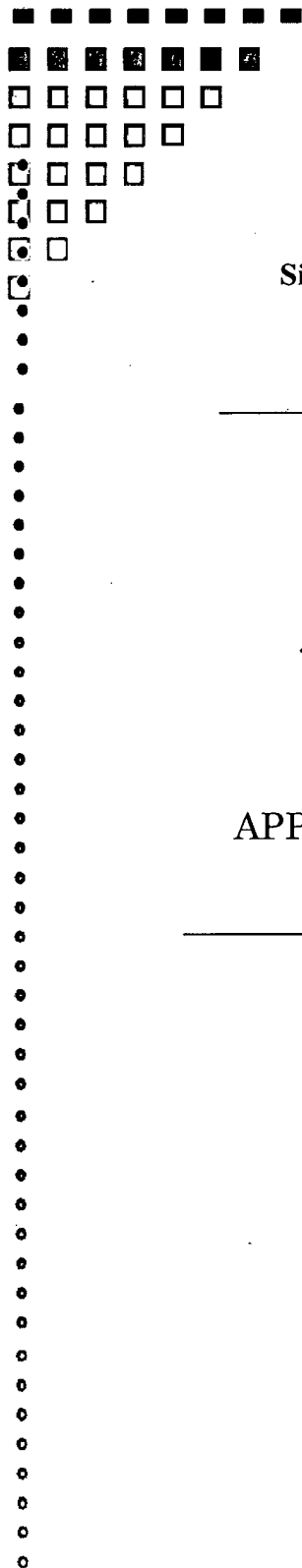
L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement		Revenus distribués non éligibles à l'abattement
		Dispensé du prél. obligatoire	Soumis au prél. obligatoire	
- Ex. clos au 30/09/2016	80 000 €	/	/	80 000 €
- Ex. clos au 30/09/2015	20 000 €	/	/	20 000 €
- AG du 12/10/2015	100 000 €	/	/	100 000 €
- Ex. clos au 30/09/2014	/	/	/	/

Pour copie certifiée conforme
Monsieur MARION Alain
Gérant

AM

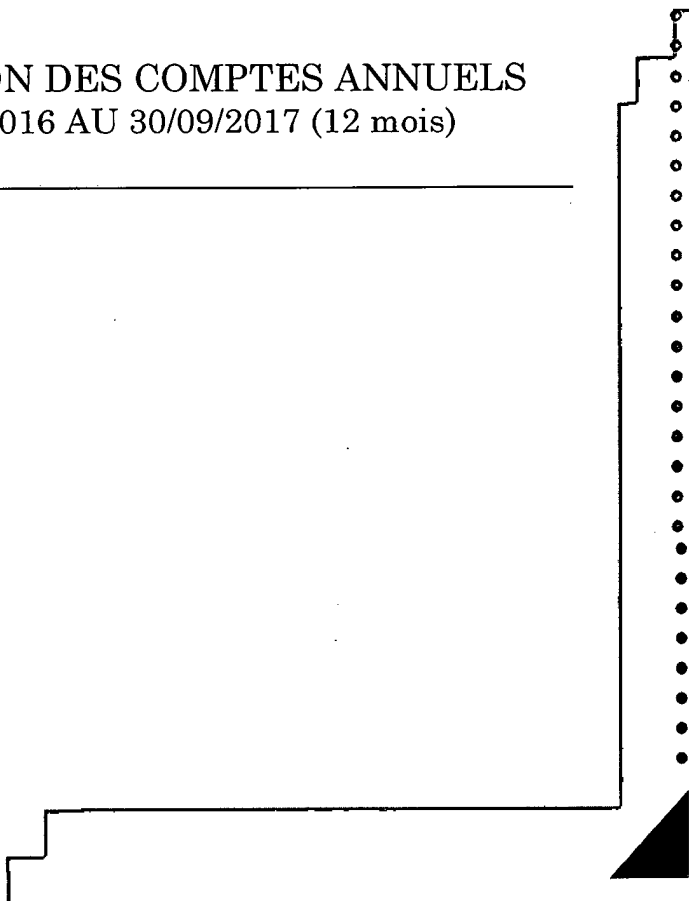




SARL A. MARION - LHERMELIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale - Rue des Bordagers
53810 CHANGE
RCS LAVAL 517.522.900

certifié conforme.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DU 01/10/2016 AU 30/09/2017 (12 mois)



AM.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **722 347** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **924 941** euros et un total **charges** de **859 849** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **65 092** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2016** et finit le **30/09/2017**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Comptabilisation du CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants: 7853€, soit 1 732€ calculés sur les salaires 2016 (au taux de 6%) et 6121€ sur les salaires de l'année 2017 (au taux de 7%).

Le CICE 2016 a été imputé sur le solde de l'impôt société pour 6582€ et le CICE 2017 a été inscrit en "Produits à recevoir" pour un montant de 6121€.

Utilisation du CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

AM

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : ZA Rue des Bordagers		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 5 1 7 5 2 2 9 0 0 0 0 1 1		Néant ☐ *		
		Exercice N, clos le, 30092017		
		N-1 30092016		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 697
		Fonds commercial (1)	AH	40 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	133 011
		Autres immobilisations corporelles	AT	300 643
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	200
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	109
TOTAL (II)		BJ	479 660	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL
	En cours de production de biens		BN	
	En cours de production de services		BP	
	Produits intermédiaires et finis		BR	
	Marchandises		BT	892
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 738
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	106 188
		Autres créances (3)	BZ	67 950
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
		Disponibilités	CF	290 886
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 666
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	471 320	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	950 980	
		IA	228 633	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL A MARION LHERMELIN				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :8.000.....)			DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	305 466	205 466
	Report à nouveau			DH	27 516	140 970
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	65 092	66 546
	Subventions d'investissement			DJ	1 084	2 012
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	407 959	423 794
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		10 563
	TOTAL (III)			DR		10 563
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	132 520	79 358
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		200
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	62 209	51 888
	Dettes fiscales et sociales			DY	119 659	103 245
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		3 500
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	314 388	238 191	
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	722 347	672 548	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	217 106
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	61	68

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Am

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	448 466	FB		FC	448 466	489 447	
	Production vendue { biens* services *	FD	(3 897)	FE		FF	(3 897)	(3 335)	
		FG	458 238	FH		FI	458 238	434 325	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	902 807	FK		FL	902 807	920 437	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	8 529	10 450	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	11 260	6 032	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12	32	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	922 608	936 951
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	231 220	277 841	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	125	(14)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	258 866	269 675	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 516	5 207	
	Salaires et traitements *					FY	225 761	206 857	
	Charges sociales (10)					FZ	66 827	55 607	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	41 592	35 570
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		10 563	
	Autres charges (12)					GE	2 405	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	832 314	861 313
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	90 294	75 638	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 406	6 137	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 406	6 137	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	621	668	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	621	668	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	784	5 469	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	91 079	81 106	

Désignation de l'entreprise SARL A MARION LHERMELIN					Néant ☐ *				
					Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	927	10 711		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	927	10 711		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	5 671	3 534		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		3 953		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG	5 295			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	10 966	7 487		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	(10 039)	3 224		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	15 948	17 784		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	924 941	953 798		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	859 849	887 252		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)					HN	65 092	66 546		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP				
			- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD					
	(9)	Dont transferts de charges			A1	697	6 032		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	32 931	17 687		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	2 293	obligatoires	A9	30 638		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Quote part subventions investissement							927		
Pénalités sur marché NOBILAS						5 500			
Amendes						171			
Dotations amortissements/immob. mis au rebut						5 295			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
					Charges antérieures		Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SARL A MARION LHERMELIN										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
								1		2			3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ		D8		D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	45 697	KE		KF									
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI									
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9		KJ		KK		KL									
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1		KM		KN		KO									
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions				[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3		KS	106 651	KT		KU	41 360							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	96 835	KW		KX	71 596								
		Matériel de transport *						KY	135 666	KZ		LA									
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	4 096	LC		LD	971								
		Emballages récupérables et divers *				-		LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ									
	Avances et acomptes							LK	10 000	LL		LM									
	TOTAL III							LN	353 247	LO		LP	113 927								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T									
		Autres participations						8U	200	8V		8W									
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S											
Prêts et autres immobilisations financières						1T	109	1U		1V											
TOTAL IV						LQ	309	LR		LS											
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							ØG	399 253	ØH		ØJ	113 927									

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL A MARION LHERMELIN**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :
SARL A MARION LHERMELIN

Néant
☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	5 697	PF		PG		PH	5 697
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	68 558	QA	15 513	QB	15 000	QC	69 071
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	22 416	QE	15 856	QF	8 520	QG	29 752
	Matériel de transport	QH	105 131	QI	15 091	QJ		QK	120 222
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 464	QM	427	QN		QO	3 892
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	199 569	QV	46 887	QW	23 520	QX	222 936
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	205 266	ØP	46 887	ØQ	23 520	ØR	228 633

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AM

Désignation de l'entreprise : **SARL A MARION LHERMELIN**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	10 563 TV	10 563 TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	10 563 UB	10 563 UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	10 563	
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

AM

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	109	UV		UW	109			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	106 188		106 188					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	9 374		9 374					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 780		2 780					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	6 121				6 121			
	Groupe et associés (2)			VC	31 293		31 293					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	18 382		18 382					
	Charges constatées d'avance			VS	3 666		3 666					
	TOTAUX			VT	177 912	VU	171 683	VV	6 230			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	61		61						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	132 459		35 177		97 282				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	62 209		62 209						
Personnel et comptes rattachés			8C	76 596		76 596						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	28 211		28 211						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 305		12 305						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 548		2 548						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	314 388	VZ	217 106		97 282				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	61 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	30 211	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

A.M.

Désignation de l'entreprise : SARL A MARION LHERMELIN										Néant ☐																																																																																																																																																																																																																													
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	140 970	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB																																																																																																																																																																																																																																
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	66 546				ZD	100 000																																																																																																																																																																																																																															
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE	80 000																																																																																																																																																																																																																																	
					ZF																																																																																																																																																																																																																																		
	TOTAL I	ØF	207 516																																																																																																																																																																																																																																				
					Dividendes		ZG	27 516																																																																																																																																																																																																																															
					Autres répartitions		ZH	207 516																																																																																																																																																																																																																															
					Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)																																																																																																																																																																																																																																		
					TOTAL II																																																																																																																																																																																																																																		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																																																																																																																																																																																																																																							
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV																																																																																																																																																																																																																															
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																																																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4"></th> <th colspan="2">Exercice N :</th> <th colspan="2">Exercice N-1 :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td>- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)</td> <td>J7</td> <td></td> <td>YQ</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td></td> <td></td> <td>YR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td></td> <td></td> <td>YS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="8">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</td> <td>- Sous-traitance</td> <td></td> <td></td> <td>YT</td> <td>28 410</td> <td>25 451</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)</td> <td>J8</td> <td>26 924</td> <td>XQ</td> <td>37 533</td> <td>28 421</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td></td> <td></td> <td>YU</td> <td>56 705</td> <td>85 057</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td></td> <td></td> <td>SS</td> <td>47 454</td> <td>52 674</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td></td> <td></td> <td>YV</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</td> <td>ES</td> <td></td> <td>ST</td> <td>88 764</td> <td>78 072</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td>ZJ</td> <td>258 866</td> <td>269 675</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</td> <td></td> <td></td> <td>YW</td> <td>1 865</td> <td>1 841</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">IMPOTS ET TAXES</td> <td>- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)</td> <td>ZS</td> <td></td> <td>9Z</td> <td>3 652</td> <td>3 366</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td>YX</td> <td>5 516</td> <td>5 207</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Montant de la T.V.A. collectée</td> <td></td> <td></td> <td>YY</td> <td>179 633</td> <td>184 981</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="10">DIVERS</td> <td>- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td></td> <td></td> <td>YZ</td> <td>96 401</td> <td>107 715</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *</td> <td></td> <td></td> <td>ØB</td> <td>103 216</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td></td> <td></td> <td>ØS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés : 0)</td> <td></td> <td></td> <td>YP</td> <td>6</td> <td>6</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Effectif affecté à l'activité artisanale</td> <td></td> <td></td> <td>RL</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td></td> <td></td> <td>ZK</td> <td>1,83 %</td> <td>2,09 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Numéro de centre de gestion agréé *</td> <td>XP</td> <td></td> <td colspan="4">- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0</td> </tr> <tr> <td>- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td></td> <td></td> <td>RG</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</td> <td></td> <td></td> <td>RH</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">REGIME DE GROUPE *</td> <td>Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.</td> <td>JA</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JK</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JL</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JM</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JC</td> </tr> <tr> <td>Groupe : résultat d'ensemble.</td> <td>JD</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JN</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JO</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JP</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JF</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale</td> <td>JH</td> <td></td> <td colspan="3">N° SIRET de la société mère du groupe</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3"></td> </tr> </tbody> </table>														Exercice N :		Exercice N-1 :		ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ				- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	28 410	25 451		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	26 924	XQ	37 533	28 421		- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	56 705	85 057		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	47 454	52 674		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV				- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	88 764	78 072		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	258 866	269 675		- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 865	1 841		IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 652	3 366		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	5 516	5 207		- Montant de la T.V.A. collectée			YY	179 633	184 981		DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	96 401	107 715		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *			ØB	103 216			- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS				- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés : 0)			YP	6	6		- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL				- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,83 %	2,09 %		- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG				- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH				REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe										
				Exercice N :		Exercice N-1 :																																																																																																																																																																																																																																	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ																																																																																																																																																																																																																																			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																																																																																																																																																																																																																																			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																																																																																																																																																																																																																																			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	28 410	25 451																																																																																																																																																																																																																																	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	26 924	XQ	37 533	28 421																																																																																																																																																																																																																																	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	56 705	85 057																																																																																																																																																																																																																																	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	47 454	52 674																																																																																																																																																																																																																																	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																																																																																																																																																																																																																																			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	88 764	78 072																																																																																																																																																																																																																																	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	258 866	269 675																																																																																																																																																																																																																																	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 865	1 841																																																																																																																																																																																																																																	
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 652	3 366																																																																																																																																																																																																																																	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	5 516	5 207																																																																																																																																																																																																																																	
	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	179 633	184 981																																																																																																																																																																																																																																	
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	96 401	107 715																																																																																																																																																																																																																																	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *			ØB	103 216																																																																																																																																																																																																																																		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS																																																																																																																																																																																																																																			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés : 0)			YP	6	6																																																																																																																																																																																																																																	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL																																																																																																																																																																																																																																			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,83 %	2,09 %																																																																																																																																																																																																																																	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0																																																																																																																																																																																																																																			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG																																																																																																																																																																																																																																			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH																																																																																																																																																																																																																																			
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																																																																																																																																																																																																																														
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																																																																																																																																																																																																																															
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																																																																																																																																																																																																																															
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																																																																																																																																																																																																																															
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe																																																																																																																																																																																																																																		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SARL A. MARION - LHERMELIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale - Rue des Bordagers
53810 CHANGE
RCS LAVAL 517.522.900

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Monsieur MARION Alain, gérant non associé de la Société SARL A. MARION – LHERMELIN, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 par la société SARL « ACL 53 », associée unique, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30 septembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Bien que l'activité se soit déroulée selon un rythme correct malgré une baisse de -1,92 % du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, l'évolution de ces derniers mois ne nous permet pas de dégager une tendance précise quant à l'évolution de notre Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

AM

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent clos au 30 septembre 2016, d'une durée de 12 mois, est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 902 807 euros contre 920 437 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2 %.
- Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 19 801 euros contre 16 514 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20 %.

Les produits d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 922 608 euros contre 936 951 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2 %.

- Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 231 346 euros contre 277 827 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17 %.
- Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 258 866 euros contre 269 675 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4 %.
- Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 516 euros contre 5 207 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6 %.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 225 761 euros contre 206 857 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9 %.
- Le montant des charges sociales du personnel s'élève à 33 897 euros contre 37 921 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11 %.
- Le montant des cotisations personnelles de la gérance s'élève à 32 931 euros contre 17 687 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 86 %.
- L'effectif salarié moyen s'élève à 6 (dont 2 apprentis) contre 6 (dont 1 apprenti) pour l'exercice précédent.
- Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 41 592 euros contre 46 133 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10 %.
- Le montant des autres charges s'élève à 2 405 euros contre 7 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 832 314 euros contre 861 313 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 90 294 euros contre 75 638 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 784 euros (5 469 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 91 079 euros contre 81 106 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12 %.

Am.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -10 039 euros contre 3 224 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 15 948 euros contre 17 784 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017 se solde par un bénéfice de 65 092 euros contre un bénéfice de 66 546 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2 %.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 722 347 euros contre 672 548 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7 %.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de SOIXANTE CINQ MILLE QUATRE VINGT DOUZE EUROS (65 092 euros) qui recevrait l'affectation suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur	27 516,08 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice	65 092,27 €
- Total à affecter	92 608,35 €

Affectation

- A titre de dividendes soit	60 000,00 €
soit un dividende d'un montant de 75 € par part mis en paiement au siège social à compter du 1 ^{er} avril 2018 et qui n'est pas éligible à la réfaction et aux prélèvements sociaux, prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts, l'associée unique étant une société soumise à l'impôt sur les sociétés.	
- Aux « Autres Réserves »	25 000,00 €
<i>Qui s'élèvent à 305 466,17 € et se trouveront portées à 330 466,17 €</i>	
- Au compte « Report à Nouveau »	7 608,35 €
- Total affecté	92 608,35 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 347 959 euros à savoir :

- Capital social	8 000,00 €
- Réserve Légale	800,00 €
- Autres Réserves	330 466,17 €
- Report à Nouveau créditeur	7 608,35 €
- Subventions d'investissement	1 084,31 €

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :



Exercice clos le	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement		Revenus distribués non éligibles à l'abattement
		Dispensé du prél. obligatoire	Soumis au prél. obligatoire	
- Ex. clos au 30/09/2016	80 000 €	/	/	80 000 €
- Ex. clos au 30/09/2015	20 000 €	/	/	20 000 €
- AG du 12/10/2015	100 000 €	/	/	100 000 €
- Ex. clos au 30/09/2014	/	/	/	/

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

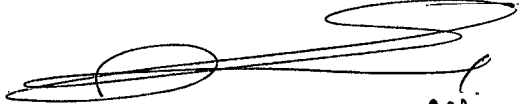
En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate que le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup desdits articles et qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associée unique, est annexé au présent rapport.

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice.

Fait à Changé, le 26 février 2018

Monsieur MARION Alain
Gérant



AM